SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTÉ

DIU Rythmologie et stimulation cardiaque

- Composante : Faculté de santé, Formation continue en santé
- Niveau d'étude : BAC +5 / master
- Durée : 2 à 4 ans
- Ouvert en alternance : Non
- Formation accessible en : Formation initiale, Formation professionnelle
- Lieu d'enseignement : Angers

Présentation

La stimulation cardiaque et la défibrillation voient leurs indications curatives et prophylactiques augmenter régulièrement. A titre d'exemple, plus de 50 000 stimulateurs cardiaques sont implantés annuellement en France et plus de 250 000 patients doivent bénéficier d'une surveillance régulière de leur prothèses.

Objectifs

Apporter une formation spécifique tant sur le plan théorique que pratique aux médecins appelés à prendre en charge les troubles du rythme cardiaque, à implanter et à surveiller les stimulateurs et défibrillateurs cardiaques.

Les + de la formation

Organisation

Contrôle des connaissances

Validation du module théorique

Informations non contractuelles.
Dernière mise à jour le 12 mai 2021

* assiduité aux enseignements
* examen écrit de 3 heures noté sur 60 portant sur la rythmologie et la stimulation (une ou plusieurs questions rédactionnelles portant sur un total de 20 points et plusieurs cas cliniques et quiz ECG portant sur un total de 40 points).

Validation du carnet de stage

* Chaque module pratique (Surveillance, İmplantation et Ablation) est noté sur 20 points. Pour valider un module il faut obtenir la moyenne à ce module.

Le diplôme est délivré après validation des 4 modules. En cas d'échec aux modules pratiques les candidats ont la possibilité de conserver le bénéfice du module théorique pendant 4 ans. 4 inscriptions administratives sont autorisées au maximum. Une équivalence peut être attribuée pour les candidats ayant débuté leur activité avant le 1er janvier 2005 et justifiant des conditions d'accès au DİU.

Admission

Conditions d'admission

İnscriptions en 2ème année uniquement en 2017-2018

Public cible

* médecins de nationalité française diplômés du D.E.S. de pathologie cardio-vasculaire ou du C.E.S. de cardiologie ou son équivalence, les internes titulaires, nommés au concours de l'internat de spécialité et régulièrement inscrits en D.E.S. de pathologie cardio-vasculaire (à partir de la 4ème année d'internat)
* médecins de nationalité étrangère titulaires d'un diplôme de Docteur en Médecine et d'un diplôme d'études spécialisées de cardiologie leur permettant d'exercer dans leur pays d'origine

Droits de scolarité

Formation continue non financée : 800 €

Formation continue financée : 900 €

+ droits universitaires

Capacité d'accueil

1 stagiaire par Université

İnfos pratiques

İnformations non contractuelles.
Dernière mise à jour le 12 mai 2021

Contacts

Responsable pédagogique

Alain Furber
alfurber@chu-angers.fr

Contact administratif

Sabirna Bauthamy
02.41.73.58.33
sabrina.bauthamy@univ-angers.fr

Lieu(x)

Angers

Informations non contractuelles.
Dernière mise à jour le 12 mai 2021